

# BPJEPS - Tennis de table

**CREPS**  
W.A.T.T.I.G.N.I.E.S.  
Hauts-de-France



## o Le métier

Le titulaire du titre éducateur sportif mention Tennis de Table encadre et conduit en autonomie et en sécurité des actions d'animation, d'enseignement et d'entraînement auprès de tout public en cohérence avec le projet global de la structure

## o Lieux d'exercice

Il exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand, au sein de la fonction publique territoriale ou au titre auto-entrepreneur.

## o Conditions d'accès à la formation

- Etre âgé de 17 ans au moins à l'entrée en formation
  - Etre titulaire de l'une des attestations de formation aux premiers secours (PSC1-PSE1-PSE2-AFGSU-SST)
  - Produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'encadrement du Tennis de Table datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation
  - Etre capable de satisfaire au test technique décrit dans l'annexe IV de l'arrêté du 7 novembre 2017 portant création du diplôme
- Les qualifications permettant une dispense du test technique sont mentionnées en annexe VI « dispenses et équivalences »



## o Contenu et déroulement

**Formation traditionnelle :** 700 heures en centre de formation et 300 heures dans le cadre de l'alternance.

**Formation en apprentissage :** 400 heures la 1<sup>ère</sup> année et 300 heures la 2<sup>ème</sup> en centre de formation et 200 heures dans le cadre de l'alternance en contrat d'apprentissage.

Durée de la formation : 21 mois

Déroulement : 10 heures par semaine sur 1 journée et demie

# INFORMATIONS PRATIQUES

## o Exigences préalables à l'entrée en formation (VEP)

Test composé de 4 exercices techniques.  
Obtenir 25 points vous valide le test.  
Ordre de réalisation des exercices  
indifférent.

Exercice 1 : exécuter des liaisons coup  
droit/revers

Exercice 2 : se déplacer en profondeur

Exercice 3 : renvoyer la balle en combinant  
divers déplacements

Exercice 4 : savoir servir réglementairement

## o Epreuves de sélection

- Une épreuve écrite (prise de notes,  
compréhension, argumentation)
- Une épreuve orale de motivation

## o Modalités d'inscription

- Le dossier d'inscription peut être téléchargé  
sur le site internet du CREPS.
- Ce dossier à imprimer est à compléter et à  
accompagner des pièces requises.
- Il doit être retourné au CREPS de Wattignies  
par voie postale avant la date limite  
indiquée.



## o Tarif et financement

Tarif sur demande de devis personnalisé

**formation traditionnelle**

[formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr)

**formation en apprentissage**

[apprentissage@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:apprentissage@creps-wattignies.sports.gouv.fr)



## o Contacts

**Renseignements administratifs**

formation traditionnelle : [formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr)

formation apprentissage : [apprentissage@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:apprentissage@creps-wattignies.sports.gouv.fr)

**Renseignements pédagogiques**

[catherine.pelletier@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:catherine.pelletier@creps-wattignies.sports.gouv.fr)



LE PROJET « DÉVELOPPEMENT DE  
L'APPRENTISSAGE » EST COFINANCÉ  
PAR L'UNION EUROPÉENNE,  
L'EUROPE S'ENGAGE EN FRANCE AVEC  
LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN.

